

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 29 janvier 2024

Délibération n° 2024-2133

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Vaulx-en-Velin

Objet : Politique agricole - Projet d'espace test de Vaulx-en-Velin - Adhésion à l'Association syndicale autorisée (ASA) d'irrigation de Vaulx-en-Velin - Désignation d'un représentant de la Métropole de Lyon

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Environnement, écologie, énergie

Rapporteur : Monsieur Jérémie Camus

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 12 janvier 2024

Secrétaire élu(e) : Monsieur Nicolas Barla

Présents : Mme L. Arthaud, M. B. Artigny, Mme F. Asti-Lapperrière, M. P. Athanaze, Mme C. Augey, M. M. Azcué, M. F. Bagnon, M. N. Barla, Mme É. Baume, M. Y. Ben Itah, Mme F. Benahmed, M. I. Benzeghiba, M. B. Bernard, Mme S. Blachère, M. P. Blanchard, M. Y. Blein, Mme L. Boffet, Mme D. Borbon, Mme Y. Bouagga, Mme F. Bouzerda, Mme N. Bramet-Reynaud, Mme C. Brossaud, M. R. Brumm, Mme V. Brunel, M. J. Bub, M. F-N. Buffet, Mme C. Burillon, Mme M-C. Burricand, Mme M-A. Cabot, M. J. Camus, Mme C. Cardona, Mme M. Carrier, Mme S. Chadier, M. P. Chambon, M. M. Chihi, M. P. Cochet, M. C. Cohen, Mme G. Coin, Mme B. Collin, M. G. Corazzol, Mme D. Corsale, Mme D. Crédoz, Mme C. Crespy, Mme C. Creuze, Mme L. Croizier, M. H. Dalby, M. J-L. Da Passano, M. P. David, M. R. Debû, Mme N. Dehan, M. G-L. Devinaz, M. M. Diop, M. I. Doganel, M. G. Doucet, Mme V. Dubois Bertrand, Mme F. Dubot, Mme C. Dupuy, Mme H. Duvivier Dromain, Mme M. Edery, Mme M. El Faloussi, Mme C. Etienne, Mme M. Fontaine, Mme S. Fontanges, Mme R-F. Fournillon, Mme N. Frier, M. A. Galliano, Mme H. Geoffroy, Mme N. Georgel, M. C. Geourjon, M. C. Girard, Mme V. Giromagny, M. S. Godinot, M. S. Gomez, M. M. Grivel, Mme A. Gersperrin, M. F. Groult, M. P. Guelpa-Bonaro, Mme M. Guerin, M. T. Haon, Mme S. Hémain, Mme B. Jannot, M. D. Kimelfeld, M. J-C. Kohlhaas, Mme C. Lagarde, M. L. Lassagne, Mme M. Lecerf, M. M. Le Faou, M. L. Legendre, M. J-M. Longueval, M. V. Lungenstrass, M. M. Maire, M. C. Marguin, M. R. Marion, M. P-A. Millet, M. J. Mône, M. V. Monot, Mme V. Moreira, Mme D. Nachury, M. F. Novak, Mme C. Panassier, M. R. Payre, M. L. Pelaez, Mme J. Percet, M. É. Perez, Mme I. Perriet-Roux, Mme N. Perrin-Gilbert, Mme I. Petiot, M. G. Petit, Mme M. Picard, Mme M. Picot, M. G. Pillon, Mme S. Popoff, M. E. Portier, Mme É. Prost, M. C. Quiniou, M. M. Rantonnet, M. J-C. Ray, Mme A. Reveyrand, Mme V. Roch, M. T. Rudigoz, Mme S. Runel, Mme M. Saint-Cyr, Mme V. Sarselli, Mme J. Sechaud, M. L. Seguin, M. J-J. Sellès, Mme N. Sibeud, M. J. Smati, Mme C. Subaï, M. F. Thevenieau, M. Y-M. Uhlrich, Mme L. Vacher, M. C. Van Styvendael, M. É. Vergiat, Mme B. Vessiller, M. M. Vieira, M. M. Vincent, Mme M. Vullien, M. D. Vullierme, Mme S. Zdorovtsoff.

Absents excusés : M. B. Badouard (pouvoir à Mme V. Brunel), M. L. Barge (pouvoir à M. J-J. Sellès), M. P. Blache (pouvoir à Mme D. Nachury), M. F. Camus (pouvoir à Mme V. Giromagny), M. P. Charmot (pouvoir à Mme S. Fontanges), Mme F. Delaunay (pouvoir à Mme N. Dehan), Mme L. Fréty (pouvoir à Mme C. Lagarde), M. G. Gascon (pouvoir à Mme D. Corsale), Mme Z. Khelifi (pouvoir à M. P. Athanaze), Mme C. Pouzergue (pouvoir à Mme V. Sarselli).

Conseil du 29 janvier 2024**Délibération n° 2024-2133**

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Vaulx-en-Velin

Objet : Politique agricole - Projet d'espace test de Vaulx-en-Velin - Adhésion à l'Association syndicale autorisée (ASA) d'irrigation de Vaulx-en-Velin - Désignation d'un représentant de la Métropole de Lyon

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Environnement, écologie, énergie

Le Conseil,

Vu le rapport du 10 janvier 2024, exposant ce qui suit :

L'opération agriculture fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2021-2026, votée par le Conseil de la Métropole le 25 janvier 2021.

La Métropole a approuvé, par délibération du Conseil n° 2019-3625 du 24 juin 2019, sa stratégie alimentaire, et par délibération du Conseil n° 2021-0600 du 21 juin 2021, sa politique agricole pour la période 2021-2026.

I - Contexte : ouverture de l'espace test agricole des Terres du Velin en 2024

Dans le cadre de la mise en œuvre de la compétence de politique agricole exercée par la collectivité depuis le 1^{er} janvier 2015, la Métropole souhaite installer de nouveaux maraîchers sur son territoire afin d'assurer le renouvellement des générations et de renforcer l'autonomie alimentaire en relocalisant les productions vivrières.

En 2024, elle ouvrira son premier espace test agricole sur la zone agricole des Terres du Velin, en partenariat avec la Ville de Vaulx-en-Velin. Ce dispositif permettra à des personnes non issues du monde agricole de construire et tester une activité en maraîchage bio pendant deux à trois ans dans un cadre sécurisé. Cet espace test se déploiera sur une ferme (sur 1000 m²) dont la Métropole est propriétaire ainsi que 6 hectares dont la Métropole est locataire.

Pour ce faire, la Métropole mettra cet espace à disposition de ces testeurs. La mise à disposition se fera à titre onéreux, de manière progressive, prenant en compte les charges d'exploitations (eau, électricité, mise à disposition de matériel).

La zone agricole bénéficie d'un réseau d'irrigation, propriété de l'ASA de Vaulx-en-Velin dont la gestion est confiée au Syndicat mixte d'hydraulique agricole du Rhône (SMHAR). Les parcelles de productions sont déjà reliées à ce réseau d'irrigation *via* une borne. Pour bénéficier de l'irrigation, la Métropole doit adhérer à l'ASA.

Sur ce territoire bénéficiant du réseau d'irrigation, la Métropole est aussi propriétaire d'une parcelle actuellement occupée par un agriculteur d'une surface de 3,5 hectares.

Il est donc proposé que la Métropole adhère à l'ASA de Vaulx-en-Velin, ce qui lui permettra aussi de participer à ses instances.

II - Fonctionnement de l'ASA de Vaulx-en-Velin

L'ASA de Vaulx-en-Velin a été créée le 18 mai 1981 par arrêté préfectoral. Elle a pour objet la conception, la construction, l'entretien des réseaux d'irrigation et de drainage ainsi que l'exécution des travaux complémentaires de grosses réparations, d'amélioration ou d'extension qui pourraient être reconnues utiles. Elle permet à tous les propriétaires ou exploitants agricoles adhérents de bénéficier de la distribution d'eau pour leurs cultures.

L'ASA adhère au SMHAR qui a pour mission de prendre en charge les activités d'irrigation sur les territoires du Rhône et de la Métropole.

Il est maître d'ouvrage de tous les travaux d'irrigation collective.

L'ASA a pour organes administratifs, une assemblée des propriétaires et un conseil syndical. Elle est représentée par un Président et un Vice-Président. Le Président actuel de l'ASA est un maraîcher en agriculture biologique installé sur la zone agricole, gérant de l'exploitation agricole à responsabilité limitée Des Eaux Bleues.

III - Les conditions d'adhésion à l'ASA de Vaulx-en-Velin

La représentation de la Métropole au sein de l'ASA de Vaulx-en-Velin est fixée comme suit :

- l'assemblée des propriétaires se compose des propriétaires possédants au moins 0,25 ha engagé. Les propriétaires des parcelles ayant une superficie totale inférieure peuvent se réunir pour faire partie de l'ASA et se faire représenter par un d'entre eux à raison d'un propriétaire par 0,25 ha. Chaque propriétaire a droit à autant de voix qu'il dispose de 0,25 ha engagé, sans que ce nombre de voix puisse dépasser 10 voix,

- la Métropole est propriétaire, sur ce territoire irrigué par l'ASA, de 3,5 ha. Elle aura donc droit à 10 voix.

Les modalités tarifaires sont les suivantes :

Le prix de l'eau d'irrigation est décomposé en part fixe et en part variable. Un acompte de 65 % est facturé au printemps, le solde en janvier de l'année suivante. Chaque année, la tarification applicable sur l'année N+1 est validée en assemblée générale.

Les dépenses de l'espace test sont estimées selon les tarifs 2023 appliqués en 2024, validés par l'assemblée générale du 27 novembre 2023 :

- redevance liée à la surface exploitée : 250 € HT par hectare, soit 1 540 € HT par an pour les 6 ha de parcelles productives,
- redevance correspondant à la consommation de l'espace test qui sera calculée sur la base de 0,08 € par m³ consommé.

Une TVA de 5 % s'appliquera également.

Il est proposé au Conseil métropolitain d'approuver l'adhésion de la Métropole à l'ASA de Vaulx-en-Velin en 2024, année d'ouverture de l'espace test agricole des Terres du Velin.

Il est également proposé au Conseil de désigner un représentant de la Métropole pour siéger au sein des instances de l'ASA de Vaulx-en-Velin pour la durée du mandat en cours ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'adhésion de la Métropole à l'ASA de Vaulx-en-Velin,

b) - le versement, pour l'année 2024, d'une redevance liée à la surface exploitée, d'un montant prévisionnel de 1 540 € HT et d'une redevance correspondant à la consommation calculée sur la base de 0,08 € par m³ consommé.

2° - **Désigne** monsieur Pierre Athanaze en tant que titulaire pour représenter la Métropole, pour la durée du mandat en cours, au sein des instances de l'ASA de Vaulx-en-Velin.

3° - Autorise le Président de la Métropole à signer tout acte relatif à la régularisation de cette adhésion.

4° - La dépense de fonctionnement en résultant sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2024 - chapitre 65 - opération n° 0P27O7174.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 30 janvier 2024

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20240129-315238-DE-1-1 Date de télétransmission : 30 janvier 2024 Date de réception préfecture : 30 janvier 2024
